

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0648

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située à l'angle du boulevard Tony Garnier et de l'avenue Jean Jaurès

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : mercredi 29 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibaud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0648**

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située à l'angle du boulevard Tony Garnier et de l'avenue Jean Jaurès

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de l'aménagement d'ensemble de l'îlot Domilyon permettant la mise en œuvre de la construction d'un ensemble immobilier de plus de 29 170 m², incluant notamment le bâtiment dédié à l'accueil de l'académie de formation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à l'angle du boulevard Tony Garnier et de l'avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, la société dénommée Pralong a sollicité de la Métropole de Lyon la vente des parcelles métropolitaines cadastrées CD 251 et CD 146 nécessaires à la réalisation de son projet immobilier.

La société Pralong est propriétaire des parcelles cadastrées CD 51, CD 139, CD 141, CD 143, CD 145 et CD 147 sur lesquelles sont actuellement édifiés 2 bâtiments, l'un à usage de bureaux et l'autre à usage de laboratoires. Elle envisage de démolir ces bâtiments puis projette la construction de 3 bâtiments : 2 bâtiments à usage de bureaux dénommés "Tertiaire nord" et "Tertiaire est" d'une surface de plancher (SdP) globale de 18 544 m² et un bâtiment dénommé "Académie" d'une SdP prévisionnelle de 10 626 m² à usage de bureaux et de formation destiné à accueillir l'OMS.

Ce programme de construction aura pour assiette foncière les parcelles contiguës susvisées ainsi que les parcelles métropolitaines cadastrées CD 251 et CD 146.

Afin de permettre la réalisation de ce projet immobilier, situé en périmètre monument historique et dans le respect d'une forme urbaine cohérente, la Métropole a répondu favorablement à la sollicitation de la société.

II - Désignation des biens cédés

Il est proposé la vente, à la société Pralong ou toute personne morale se substituant à elle, des 2 parcelles cadastrées CD 251 et CD 146 constituant une partie de l'assiette foncière du projet et situées avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème. Elles représentent une superficie respective de 73 m² et 792 m².

Il est précisé que la parcelle de terrain nu cadastrée CD 146 aménagée en trottoir et située à l'angle du boulevard Tony Garnier et de l'avenue Jean Jaurès dépend du domaine public de voirie métropolitain. Elle fera, en conséquence, l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement préalablement à la signature de l'acte authentique de vente.

La parcelle cadastrée CD 251, aménagée en parking aérien, est actuellement louée à la société ABL Europe pour un usage de places de stationnement selon une convention d'occupation temporaire et précaire en date du 6 février 2019, conclue pour une durée de 3 ans à compter du 26 novembre 2018.

Dans sa décision de la Commission permanente n° CP-2021-0532 du 26 avril 2021, la Métropole a prononcé la cession atermoyée des parcelles cadastrées CD 251 et CD 146 et le principe de déclassement du

domaine public de voirie métropolitain de la parcelle cadastrée CD 146 ainsi que l'autorisation de déposer un permis de construire sur les parcelles CD 251 et CD 146 pour permettre à la société Pralong, ou toute autre personne morale substituée à elle, de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire et ce, avant même que le déclassement ne soit effectif.

III - Déclassement

Le déclassement concerne le volume dépendant de la parcelle cadastrée CD 146 d'une superficie de 792 m² correspondant au volume 2 de l'état de division en volume daté du 4 mai 2021 figurant en pièce jointe, située à l'angle du boulevard Tony Garnier et de l'avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème.

Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité de l'emprise, ils sont occupés par Completel, Dalkia, Eau du Grand Lyon, Enedis, Grand Lyon réseau exploitants, GRDF, Ville de Lyon, Numericable, Orange, RTE GMR lyonnais, TCL. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de l'acquéreur.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière. Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la parcelle cadastrée CD 146 d'une superficie de 792 m² correspondant au volume 2 de l'état de division en volume daté du 4 mai 2021, située à l'angle du boulevard Tony Garnier et de l'avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème.

2° - Intègre la parcelle susmentionnée ainsi déclassée dans le domaine privé de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.